

# Grippe saisonnière



**La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière a débuté. Cette vaccination est recommandée pour les personnes de 65 ans et plus, les femmes enceintes, et les personnes de moins de 65 ans atteintes de certaines maladies chroniques. L'Assurance Maladie rappelle qu'elle prend en charge à 100 % le vaccin des personnes éligibles à cette vaccination. La campagne de vaccination s'achèvera le 31 janvier 2023.**

**Pour avoir toutes les informations, [c'est ici !](#)**